Mairie de Gamarde les Bains

DOSSIER D'INSCRIPTION AU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » POUR LES VACANCES D'AVRIL 2024

à retourner complété avant le 29 mars 2024

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe (cochez la case correspondante) : M ☐ F ☐

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Âge : .....

Adresse : .....

40380 Gamarde-Les-Bains

Téléphone Parents : Père : ___/___/___/___/___/ Mère : ___/___/___/___/___/

Téléphone enfant : ___/___/___/___/___/

Adresse mail : .....

Pointure : …….. Taille T-shirt : ……..

Disponibilités : (cocher la semaine)

- ○ Semaine 16 (15 au 19/04)
- ○ Semaine 17 (22 au 26/04)

Pièces à joindre :

- Pièce d'identité
- Autorisation parentale complétée et signée
- Contrat de participation complété et signé
- Attestation d'assuré(e) social
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Justificatif de domicile récent
- RIB (si le participant n'est pas titulaire d'un compte bancaire, compléter et signer l'attestation pour autorisation de versement de la rémunération sur le compte d'un ou des parents)

Mairie - 75 Rue Abbé Bordes - 40380 GAMARDE-LES-BAINS
Tél : 05 58 98 60 86 – Fax : 05 58 98 43 39 – courriel : mairie@gamarde-les-bains.com

-

Mairie de Gamarde les Bains

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur : .....

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille/mon fils* s'engage :

La commune de Gamarde Les bains ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire. Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La commune de Gamarde Les Bains s'engage à souscrire un contrat d'assurance « Responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

NOM : .....

Prénom : .....

Domicilié(e) : ..... 40380 Gamarde Les Bains

À participer à l'opération « Argent de poche ». Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- ○ Autorise les prises de vues de mon enfant
- ○ Refuse les prises de vues de mon enfant

Fait à Gamarde Les Bains, le ___/___/____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Mairie - 75 Rue Abbé Bordes - 40380 GAMARDE-LES-BAINS
Tél : 05 58 98 60 86 – Fax : 05 58 98 43 39 – courriel : mairie@gamarde-les-bains.com

Mairie de Gamarde les Bains

REGLEMENT DU DISPOSITIF
ARGENT DE POCHE

L'opération « Argent de Poche » est un dispositif organisé par la mairie. Il permet à un jeune d'obtenir une indemnité d'un montant de 15 euros en échange d'une mission de travail d'une durée de 3 heures 30 consécutives dans la commune (pause de trente minutes) (matin ou après-midi selon les besoins du planning).

Quels sont les objectifs ?

-Accompagner les jeunes dans une première expérience

-Valoriser l'action des jeunes, vis-à-vis des adultes (agents et habitants)

-Créer du lien entre jeunes, élus et agents

-Découvrir les structures municipales

-Découvrir des métiers

-Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Qui peut y participer ?

Tout jeune domicilié à Gamarde Les Bains qui a entre 15 et 18 ans.

Quand ?

Pendant les vacances scolaires.

Mairie - 75 Rue Abbé Bordes - 40380 GAMARDE-LES-BAINS
Tél : 05 58 98 60 86 – Fax : 05 58 98 43 39 – courriel : mairie@gamarde-les-bains.com

Quelles sont les missions et leur organisation ?

Différentes missions sont recensées au sein des services de la commune.

Ce sont des missions d'intérêt général :

- Missions Service Technique : Aide à l'entretien des bâtiments ou des espaces verts.
- Mission au sein de l'EHPAD du Louts à Gamarde-Les-Bains

Les jeunes seront encadrés par le personnel communal, le personnel de l'EHPAD ou les élus. Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés durant leurs différentes missions. Même si le jeune s'engage à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas un agent communal. L'assurance de la mairie couvre les jeunes en cas d'accident pendant les missions dans la limite du respect des consignes.

Comment s'inscrire ?

Ce dossier doit être complété et remis en mairie. Le jeune sera invité à y faire part de ses disponibilités. Il recevra une convocation par mail ou par téléphone pour effectuer une mission et devra confirmer sa présence.

Comment percevoir l'indemnité ?

Le jeune sera indemnisé par virement bancaire, une à deux semaines après les vacances ou en fin de mois.

Mairie de Gamarde les Bains

CONTRAT DE PARTICIPATION

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter les lieux du chantier avant l'horaire prévu.

Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 dont 30 minutes de pause. (matin ou après-midi selon les besoins du planning)
- La périodicité de l'activité est déterminée par la Commune de Gamarde Les Bains.

Concernant la réalisation des chantiers :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Étant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute sa durée. L'usage des téléphones portables est strictement interdit.

Mairie - 75 Rue Abbé Bordes - 40380 GAMARDE-LES-BAINS
Tél : 05 58 98 60 86 – Fax : 05 58 98 43 39 – courriel : mairie@gamarde-les-bains.com

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement du participant :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli(e) avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants.
- Je respecte un droit de discrétion par rapport aux situations, faits ou personnes que je rencontre dans le cadre du dispositif.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel ou le remets à l'encadrant à l'issue du chantier.

Sanctions appliquées, entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche »

Indemnisation du chantier :

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier de 3h30 (dont 30 mn de pause) ; soit 5 euros de l'heure.
- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Gamarde-Les-Bains, Le .....

Signature du participant précédée de la mention «lu et approuvé » :

Mairie de Gamarde les Bains

ATTESTATION DE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION

A compléter si le participant n'est pas titulaire du compte bancaire

Je soussigné(e) ……

né(e) le …….. à ……..

autorise la mairie de Gamarde-Les-Bains à verser ma rémunération au titre du dispositif « Argent de Poche »

sur le compte bancaire de ……,

(lien de parenté) ……..,

car je ne suis pas titulaire d'un compte bancaire.

Pour servir et faire valoir ce que de droit,

A Gamarde-Les-Bains, le ……..

Signature du soussigné :

Mairie - 75 Rue Abbé Bordes - 40380 GAMARDE-LES-BAINS
Tél : 05 58 98 60 86 – Fax : 05 58 98 43 39 – courriel : mairie@gamarde-les-bains.com